

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE FLORO TP – REFECTION EN ENROBE AUTOUR D'UN CANIVEAU RUE URBAIN LEFRANCOIS ARRETE N° 2023/026		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,
VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 11 janvier 2023 de la société FLORO TP sollicitant la Ville pour des travaux de réfection en enrobé autour d'un caniveau à hauteur du n°1 rue Urbain Lefrançois ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société FLORO TP est autorisée à réaliser, à partir 6 février 2023 et pour une durée de 20 jours, des travaux de réfection en enrobé d'un caniveau à hauteur du n°1 rue Urbain Lefrançois à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, une restriction de circulation sera mise en place et le stationnement sera interdit.
- Article 3 :** La société FLORO TP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société FLORO TP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société FLORO TP ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 11 janvier 2023

Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE.